

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 mars 2005

N° 2005-8

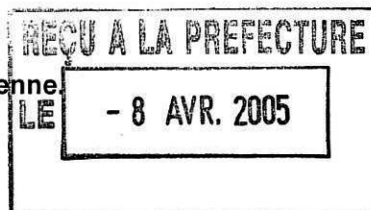
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil cinq, le 29 mars à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	13	
Date de la convocation :	18 mars 2005	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, QUÉREILHAC, ROSET et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, MOUNIE, NONORGUES, ROGER et SAUTEDE.

Assistaient à la séance : MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Aménagement des quais définitifs – Subvention Européenne



Le Président rappelle que l'opération d'ensemble d'aménagement des quais de transfert a fait l'objet d'une demande de subvention européenne.

Cette demande a été actualisée en dernier lieu par délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2004.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services de la DIREN ont fait part de certaines modifications tenant essentiellement à la détermination de l'assiette éligible.

Dans ces conditions, et conformément à la procédure applicable en la matière, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le plan de financement définitif (cf. annexe).

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des informations données par le Président ;
- approuve le plan de financement joint en annexe à la présente délibération et sollicite le soutien financier de l'Europe sur les bases ainsi définies ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **8 AVR. 2005**
ET DE SA PUBLICATION LE **8 AVR. 2005**
Montauban, le **11 AVR. 2005**

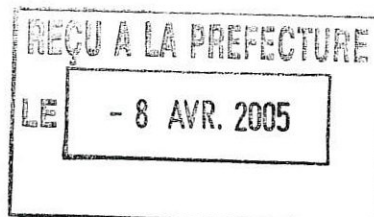
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON



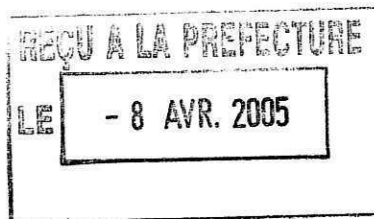
**Annexe à la délibération
du 29 mars 2005**

Aménagement de quais de transfert des déchets ménagers

Demande de Subvention Européenne

Plan de financement prévisionnel

- Coût total des aménagements éligibles :	2 367 130.00 € HT
- Participation Union Européenne 15 % :	355 069.50 € HT
- Participation Conseil Général de Tarn-et-Garonne 65 % :	1 538 634.50 € HT
- Financement maître d'ouvrage 20 % : (Syndicat Mixte Départemental Etudes et Traitement des Déchets Ménagers)	473 426.00 € HT



Le Président,

Jean CAMBON